



CONSULTATION PUBLIQUE

AVIS AUX CITOYENS ET CITOYENNES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

RELATIVEMENT AU PROJET DE REMPLACEMENT DU CORPS DE POLICE MUNICIPAL

Conformément à l'article 73.1 de la *Loi sur la police*, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette doit tenir une consultation publique par le biais de deux assemblées sur le projet de la Municipalité de remplacer son corps de police par celui de la Sûreté du Québec.

AVIS est donné qu'une consultation publique sera tenue à l'**Église de Notre-Dame-de-la-Salette située au 49, rue des Saules** aux dates et heures suivantes :

LUNDI LE 30 AOUT 2021 À 10 HEURE

MARDI LE 31 AOUT 2021 À 19 HEURE

L'objet de chacune de ces assemblées est de présenter les principaux effets du projet de remplacement du corps de police, de permettre à tout citoyen et citoyenne de soumettre ses commentaires et de favoriser une discussion ouverte sur le projet afin que le Conseil prenne une décision éclairée. Il est également possible pour tout citoyen de transmettre ses commentaires, par écrit, au plus tard le 16 septembre 2021 à l'adresse courriel suivante : dg@muni-ndsalette.qc.ca ou à l'adresse postale suivante :

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette
45, rue des Saules
Notre-Dame-de-la-Salette (Québec) J0X 2L0

LES PRINCIPAUX EFFETS DU PROJET DE REMPLACEMENT DE LA DESSERTE POLICIÈRE SE RÉSUMENT AINSI :

EFFETS SUR LE NIVEAU DE SERVICES

La Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais offre présentement des services policiers de niveau 2 à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette (Municipalité) et la Sûreté du Québec (SQ) joue un rôle complémentaire à celle-ci, en fournissant les services de niveau supérieur à ceux offerts par le corps de police municipal. La SQ offrirait à la Municipalité l'ensemble des services policiers de niveau 1 à 6. La desserte policière sur le territoire de la MRC Papineau est présentement assurée par la SQ dans l'ensemble des 24 municipalités qui la compose. Afin de maintenir un service de proximité, la SQ desservirait la population de la Municipalité à partir de son poste de police actuel de la MRC de Papineau situé au 380, rue Papineau à Papineauville.

EFFETS SUR LES DÉPENSES

Les coûts nets estimés du corps de police de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour la Municipalité pour l'année 2021 totalisent la somme de 245 500\$. Pour l'année 2021, la facture provenant du gouvernement du Québec pour la desserte de la SQ aurait été de 158 967\$.

Ce montant inclut un supplément décroissant temporaire de 70 603\$, devant être assumé par la Municipalité. Cette mesure, prévue au Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la SQ, est applicable sur une période de quatre (4) ans et permet au gouvernement du Québec de diminuer les impacts financiers qu'il subit lorsqu'une municipalité cesse d'être desservie par un corps de police municipal.

Le calcul est fait à partir de l'écart de la somme versée par une municipalité pour ses services policiers de la dernière année avant le transfert et la facture de la SQ pour l'année en cours. Le supplément représente 50 % de cet écart à la première année, 40% à la deuxième et 30% à la troisième et quatrième.

EFFETS SUR LE PERSONNEL

Aucune réduction d'effectifs (policier ou civil) n'est prévue pour le corps de police de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et aucun transfert d'effectifs de celui-ci vers la SQ n'est prévu. La SQ prévoit desservir le territoire de la Municipalité à même les effectifs présentement disponibles à son poste de la MRC de Papineau.

EFFETS SUR LE MATÉRIEL, LES ÉQUIPEMENTS ET LES VÉHICULES UTILISÉS

Aucun transfert de matériel, d'équipements ou de véhicules n'est prévu entre le corps policier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la SQ. Cette dernière prévoit desservir le territoire de la Municipalité à même le matériel, les équipements et les véhicules présentement disponibles à son poste de la MRC de Papineau.

26 juillet 2021

Claude Sarrazin
Directeur-Général et secrétaire-trésorier